

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 mars 2023

AMENAGEMENT

Miramas : la concertation portant sur la partie nord de la zone d'activités des Molières, dédiée aux TPE/PME et à l'artisanat, est lancée

Situé dans la ZAC des Molières à Miramas - aménagée à partir des années 1980 - le site des Molières Nord a pour vocation de devenir un espace dédié à la petite industrie et à l'artisanat. Ce parc d'activités se déploiera sur une surface supplémentaire d'environ 11 hectares et sera dédié à l'accueil des artisans et des TPE/PME. Il intégrera également un pôle tertiaire, un village artisan avec plusieurs locaux clé en main.

Le projet d'aménagement intègre les enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux occupent une place primordiale au sein de chaque nouveau projet d'aménagement porté par la Métropole et la ville de Miramas qui depuis 2008 fait du développement durable sa priorité. Dans le cas du site des Molières Nord sont prévus :

- Une trame verte et bleue autour du canal de Paty pour créer des continuités écologiques avec la végétalisation des bords de voirie ;
- Une voie pour les piétons, cyclistes et autres transports non motorisés ;
- Un axe Est-Ouest pour structurer les déplacements des usagers du secteur et accueillir le passage du BHNS.

Une concertation qui associe les habitants à l'élaboration du projet

Du 10 mars au 10 avril 2023 et en étroite collaboration avec la ville de Miramas, la Métropole organise une concertation publique pour associer les riverains et usagers à l'élaboration du projet. Ces derniers sont notamment invités à échanger sur les objectifs du projet, ses caractéristiques principales et des impacts significatifs sur l'environnement et le territoire. À l'issue de cette phase de concertation, un bilan sera soumis à l'approbation de l'assemblée métropolitaine.

Calendrier de la concertation et de la réunion publique

La concertation démarre le 10 mars 2023 et s'achève le 10 avril 2023. Le dossier explicitant le projet et ses impacts ainsi que le registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants est disponible :

- en ligne <https://www.registre-numerique.fr/parc-activites-molieres-nord-miramas> ;

- Le registre et le dossier pour consultation et participation seront disponibles en version papier à l'accueil de la mairie de Miramas ;

Une réunion publique se tiendra le 14 mars, de 18h à 20h, en salle des mariages de la mairie de Miramas, place Jean Jaurès.